

(1)

— N° 147. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1856.)

BUDGET DES DOTATIONS,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1857, s'élève à . fr.	4,042,022 75
Celui de l'exercice 1856 a été arrêté par la loi du 29 mai 1855, à	3,891,872 75
	<hr/>
LA DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	150,150 »

provient de ce que l'on a inscrit au Budget de 1857 la dotation de S. A. R. le Comte de Flandre, et d'une augmentation de 150 francs proposée par la questure de la Chambre des Représentants au Budget de cette assemblée.

Le Sénat n'étant pas réuni à l'époque de la formation de ce projet, on a maintenu provisoirement, et sous réserve des modifications qu'il jugerait éventuellement utile d'y apporter, le chiffre de l'allocation affectée à son service pour 1856.

La Cour des comptes, en transmettant ses propositions au Ministère des Finances, y a joint une note ainsi conçue :

« Le Budget de la Cour des comptes dont l'importance et l'étendue des travaux »
 » sont suffisamment appréciables par la Législature, présente, pour 1857, les »
 » mêmes allocations que pour les années précédentes; des nécessités de service, »
 » nées des développements plus complets qui accompagnent maintenant la justifi- »
 » cation des comptes généraux, ont seulement fait attribuer un contrôle général »
 » au plus ancien chef de division, sans augmentation d'appointements.

» Les chiffres demeurent donc composés comme il suit :

» 1° Traitements des membres de la Cour fr.	50,000 »
» 2° — du personnel des bureaux	81,000 »
» 3° Matériel et dépenses diverses.	16,900 »
» 4° Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	149,100 »

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de *quatre millions quarante-deux mille vingt-deux francs soixante-quinze centimes* (fr. 4,042,022 75 c'), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

BUDGET DES DOTATIONS, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	2,751,522 75	"	3,401,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855). . .	500,000 "	"	
5	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 "	"	
CHAPITRE II.				
4	Sénat	40,000 "	"	40,000 "
CHAPITRE III.				
5	Chambre des Représentants	451,600 "	"	451,600 "
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
6	Traitement des membres de la Cour	50,000 "	"	140,100 "
7	— du personnel des bureaux	81,000 "	"	
8	Matériel et dépenses diverses	16,900 "	"	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 "	"	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.		4,042,022 75	"	4,042,022 75

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

(5)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DÉPENSES DE LA COUR DES COMPTES,

Pour l'exercice 1857.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des Dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	APPOIEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.	
		MEMBRES DE LA COUR.				
6	a.	Traitement du président	1	8,000	50,000	°
	b.	— des conseillers	6	58,000		
	c.	— du greffier	1	6,000		
			8			
		TRAITEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.				
7	a.	Un contrôleur en chef	1	4,400	4,400	
	b.	Un chef de division	1	5,800	15,700	
	c.	1 ^{re} Division. Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État	1	5,100		
	d.	Chef de bureau, commis d'ordre et expéditionnaires, aux traitements de 400 à 3,000 francs.	7	8,800		
	e.	Un chef de division	1	5,600	19,500	
	f.	2 ^o Division. Chef de bureau, contrôleurs des Budgets de l'État et des provinces, vérificateurs et teneurs de livres, aux traitements de 750 à 5,500 francs	7	15,900		
	g.	Un chef de division	1	5,600		
	h.	3 ^o Division. Chef de bureau, contrôleurs et vérificateurs, aux traite- ments de 400 à 3,200 francs.	9	20,475	24,075	°
	i.	Un chef de division	1	5,600	9,800	
	j.	4 ^e Division. Vérificateurs, teneurs de livres et commis d'ordre, aux traitements de 700 à 2,600 francs	5	6,200		
			34			
	a.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feu, aux traitements de 700 à 1,550 francs		7,525	7,525	
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
8	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et répara- tions de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	°
		PENSIONS.				
9	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.			1,200	°
		TOTAL.				fr.

DE LA COUR DES COMPTES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
50,000	•	50,000	50,000	•	•	
81,000	•	81,000	81,000	•	•	
16,900	•	16,900	16,900	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
149,100	•	149,100	149,100	•	•	

ANNEXE.

PENSIONS CONFÉRÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.

Numéros d'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.
1	Baudier, A.	Conseiller	5,761 »	1 ^{er} février 1855.
2	De Baré, V.	Chef de division . . .	1,212 »	1 ^{er} mars 1855.
			Fr. 4,075 »	
Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1855, deux pensions s'élevant à			5,281 »	
TOTAL. . . . fr.			8,254 »	
Pensions éteintes pendant 1855			»	
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1856, quatre pensions montant ensemble à			8,254 »	